

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 15 décembre 2016.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis N° 7/17 – rapport sur les comptes de l'année 2016 (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).
6. Préavis N° 8/17 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016 (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).
7. Préavis N° 9/17 – relatif à une demande de crédit pour le remplacement du pont sur la Brinaz – RC 401 (*M. Jean-Paul Cottens, 1^{er} membre*).
8. Préavis N° 10/17 – relatif à une demande d'autorisation d'emprunt (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).
9. Préavis N° 11/17 – relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (*M. Claude Wüthrich, rapporteur*).
10. **Renouvellement des organes du Conseil :**
 - Elections : du(de la) Président(e) et du(de la) Vice-Président(e) des scrutateurs et scrutateurs-suppléants des membres, suppléants et Président de la commission de gestion.
11. Autres informations de la Municipalité.
12. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. MM. Jean-Claude Deriaz, Pierre-Yves Juillerat et Olivier Perret sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet informe que la feuille manquante dans le suivi des préavis municipaux (2011-2016), a été jointe ce soir avec les rapports des commissions.

Il recommande également aux membres désirant prendre la parole de le faire en levant la main, et d'attendre que celle-ci la leur soit donnée.

4. Communications de la Municipalité

Pas de communications.

5. Préavis 7/17 - Rapport sur les comptes 2016

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission composée de Mmes Dominga Leuenberger, Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira et MM. Frédy Stoll et lui-même.

La commission note que les charges courantes ont été maîtrisées, mais que la facture sociale et la péréquation grèvent les comptes de Fr. 621'000.-- supplémentaires aux prévisions. Avec une marge d'autofinancement négative de 11%, les écritures de bouclage amènent à un déficit de Fr. 584'000.-- pour un total de charges de Fr. 6'242'000.--. Le déficit dépasse les prévisions de près de Fr. 90'000.--.

Si les investissements réalisés en 2016 ont été entièrement financés par la trésorerie générale, le résultat de l'année 2016 n'a permis aucune attribution aux fonds de réserve.

En conclusion, et malgré les résultats négatifs de l'exercice 2016, la commission recommande d'adopter les comptes tels que présentés.

Les comptes sont ensuite mis en discussion point par point et ne suscitent aucun commentaire. La discussion n'étant pas utilisée, **ce préavis mis au vote avec**

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2016 tels que présentés **est accepté à l'unanimité.**

6. Préavis 8/17 - Rapport de gestion de la Municipalité

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission de gestion composée des mêmes membres que précédemment.

La commission passe en revue les différentes rubriques du rapport de gestion, en souhaitant particulièrement que la Municipalité trouvera de nouvelles solutions de financement pour le projet d'une piste de 100 mètres à côté de la grande salle.

Elle souligne dans ses conclusions, que la Municipalité a effectué tout au long de l'année 2016 un travail important et de bonne qualité, et que les dossiers sont bien suivis. Les relations entre la Municipalité et le Conseil communal sont constructives, les séances d'information organisées par la Municipalité sont très intéressantes et bien suivies. La commission remercie la Municipalité pour la bonne gestion des affaires de notre commune, et recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Ce rapport étant mis en discussion, *M. Marc-Olivier Burdet* demande des précisions dans le paragraphe « Police » sur le deuxième poste mobile inauguré à Montagny : *M. Pierre-Alain Lunardi* explique qu'il s'agit d'un deuxième véhicule à disposition pour tout le canton et que son inauguration a eu lieu à Montagny. Un véhicule est présent en moyenne deux demi-journées par mois dans la zone de Chamard.

M. Jean-Marc Layaz relève par rapport aux routes, que les travaux du chemin de Cotty ont bien été réalisés en 2016, mais qu'il manque encore les marquages des places de parc : *M. Eric Stoll* lui répond que les travaux doivent se faire sous peu.

La discussion n'étant plus utilisée, **ce préavis mis au vote avec**

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016

est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 9/17 – relatif à une demande de crédit pour le remplacement du pont sur la Brinaz – RC 401

M. Jean-Paul Cottens lit le rapport de la commission composée de MM. Philippe Meylan, Olivier Perret et lui-même.

La commission recommande dans ses conclusions d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion n'étant pas utilisée, **ce préavis mis au vote avec**

Article 1 d'accorder un crédit de Fr. 230'000.-- pour le remplacement du Pont sur la Brinaz – RC 401

Article 2 d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement

Article 3 d'amortir le montant des travaux sur 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement dès l'exercice comptable qui suit la fin des travaux

Article 4 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 10/17 – relatif à une demande d'autorisation d'emprunt

M. Pascal Iuliano lit le rapport des membres de la commission de gestion composée de Mmes Dominga Leuenberger, Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira, et MM. Frédy Stoll et lui-même.

La commission a pu constater que les liquidités de notre commune ne sont plus suffisantes pour honorer toutes les factures du début de l'année, et remarque que jusqu'à présent, toutes les charges étaient payées par la trésorerie communale ; de plus notre commune n'a pas eu recours à un emprunt jusqu'à ce jour.

La discussion n'étant pas utilisée, **ce préavis mis au vote avec**

- Article 1** d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à un montant de 2 millions
- Article 2** de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt, conformément aux dispositions de l'art. 4, chiffre 7, de la Loi sur les communes du 28 février 1956

est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 11/17 – relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

M. Claude Wüthrich lit le rapport de la commission composée de MM. Cyril Jeanneret, Jean-Marc Layaz et lui-même.

La commission constate par rapport à cette nouvelle organisation, que la solution arrêtée par les délégués des Municipalités dans ce projet de statuts semble équilibrée pour ce qui est du pouvoir et raisonnable pour ce qui est du financement, surtout sachant que dans la version intermédiaire sur laquelle il nous a été demandé de nous prononcer en novembre 2016 (qui a été abandonnée depuis), le mode de financement proposé basé sur le point d'impôt, était nettement défavorable à notre commune.

La discussion n'étant pas utilisée, **ce préavis mis au vote avec**

- Article 1** d'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
- Article 2** d'autoriser la Municipalité à donner son accord à la dissolution de L'Organisation régionale de la Protection civile d'Yverdon, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
- Article 3** conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer le délégué et la suppléante proposés par la Municipalité au Conseil intercommunal de l'Association

est accepté à l'unanimité.

10. Renouvellement des organes du Conseil

Conformément à l'Article 12 de notre règlement du Conseil communal stipulant que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ; toutes les candidatures proposées pour le renouvellement des organes du Conseil correspondant à ce critère, c'est donc tacitement et par applaudissements qu'ont été élus aux postes de :

Président : **M. Jean-Marc Cochet**

Vice-Présidente : **Mme Corinne Baltar**

Scrutateurs : **Mme Fabienne Steiner et M. Jean-Marc Layaz**

Scrutateurs-suppléants : **MM. Olivier Perret et Jean-Jacques Gonin**

Commission de gestion : Continuant notre système de tournus, Mme Dominga Leuenberger devient présidente et Mme Corinne Baltar accepte de se porter suppléante. La commission se compose dès lors comme suit :

Présidente : **Mme Dominga Leuenberger**

Membres : **M. Frédy Stoll, Mme Sandra Van Olmen Ray, Mme Elisa Mira, M. Pierre-Yves Juillerat**

Suppléants : **M. Cyril Jeanneret et Mme Corinne Baltar**

11. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

12. Interventions individuelles et divers

M. Marc-Olivier Burdet aimerait connaître la philosophie de la Municipalité en matière d'entretien des bords de routes, particulièrement ce qui concerne le désherbage : *M. Eric Stoll* lui répond que nous avons effectivement du retard cette année en raison du manque de personnel à la voirie, mais que le retard pris, va se combler sous peu.

M. Jean-Marc Layaz fait remarquer que dans le planning des suivis des préavis municipaux, le préavis 29/08 concernant la réfection de la route du Crêt, ch. de la Vignette et ch. entre Tertre et Secrétaire, ne peut pas être considéré comme étant terminé, en regard de l'état de la route du Crêt !

Toujours en ce qui concerne les routes et suite à la motion déposée le 27 octobre 2014, *M. Layaz* aimerait savoir si le plan directeur de la distribution d'eau potable est fait : Non, pas encore. *M. Layaz* le regrette, car selon le rapport d'inspection établi le 5 mai 2015, celui-ci mentionne que ce document est nécessaire afin d'établir un plan financier de rénovation des chemins à l'intérieur de notre commune. La Municipalité prend note de la remarque.

Mme Sandra Van Olmen Ray aimerait savoir si les taconnages noirs sur les trottoirs rouges vont le rester ou s'il est prévu de remettre de la couleur : *M. Eric Stoll* répond que lorsque un camion aura un reste de cette même couleur, il pourra venir le déverser pour remplacer le goudron noir.

M. Pascal Iuliano aimerait savoir si la Municipalité a été informée lorsque le service des routes a enlevé tous les arbres sur le talus bordant la sortie d'autoroute : Non, le travail a été fait sans que la commune aie été mise au courant de quoi que ce soit !

M. Iuliano demande encore si la commune à la possibilité d'intervenir par rapport à la barrière accidentée d'une villa à l'entrée du village : comme il

s'agit du domaine privé, à part envoyer un courrier, c'est difficile de faire quelque chose !

Mme *Sandra Van Olmen Ray* aimerait savoir quel est le statut du petit chemin longeant l'école et reliant Cotty-Dessus au chemin de Cotty, car il est empêché d'accès par un pot de fleurs ! Une discussion se poursuit d'où il ressort que d'après les plans, il s'agit d'un chemin piétonnier ; celui-ci est toutefois utilisé par des véhicules (bordiers, voirie ou autre), ce qui a pu provoquer des dangers ! La Municipalité va étudier ce problème afin de trouver la meilleure solution pour contenter les uns et les autres.

Au nom de la Municipalité, le syndic *M. Frédéric Rohner* nous donne des nouvelles de notre employé communal M. François Henny fraîchement réopéré, et lui souhaite un très bon rétablissement.

Comme il sera absent pour une longue durée, la Municipalité a eu à cœur de trouver des solutions avec des personnes pouvant venir aider notre deuxième employé communal M. Christophe Gauchat.

Mme *Sandra Van Olmen Ray* remercie les organisateurs de la sortie effectuée à la STRID d'Yverdon, pour cette journée sympathique.

Le syndic nous rappelle encore la fête de la musique le 21 juin sur la place du village.

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h10 en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

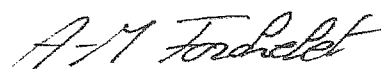
Le Président



Jean-Marc Cochet



La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet